



## PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS VERBAL

## SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier et greffier par intérim, Michael Finnerty.

Madame la greffière, Jennifer Ma.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Monsieur le greffier, Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE****08-163-20 Ouverture de la séance**

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 24 août 2020. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

**08-164-20 Ordre du jour**

Il est proposé par Mme Dana Chevalier  
Appuyé par M. Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 08-163-20 Ouverture de la séance  
08-164-20 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes****3. Conseil municipal**

- 08-165-20 Résolution visant à souhaiter une bonne rentrée scolaire aux élèves

**4. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 08-166-20 Adoption de procès-verbaux

**5. Patrouille municipale****6. Développement communautaire**

- 08-167-20 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque

**7. Urbanisme**

- 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 08-168-20 Demande de dérogation mineure – 183, rue Cypihot  
08-169-20 Demande de dérogation mineure – 11 rue Garden City  
08-170-20 PIIA – 11, rue Garden City

- 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 7.3. Autres sujets

**8. Services techniques**

- 8.1. Autorisation de dépenses

- 8.2. Conclusion de contrats

- 08-171-20 Octroi de contrat de gré à gré pour des travaux de réaménagement de la descente du Parc Kelso

- 8.3. Acceptation de plans

- 8.4. Réception de travaux

- 08-172-20 Décompte progressif 2- réfection de la toiture de l'usine de filtration

- 8.5. Autres sujets

- 9. Environnement**
- 10. Développement économique et touristique**
- 11. Finances**
  - 11.1. dons / promotions / aides financières
    - 08-173-20 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons /promotions/aides financières
  - 11.2. Autres sujets
    - 08-174-20 Adoption des comptes
- 12. Administration et greffe**
  - 12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
  - 12.2. Opérations Immobilières
  - 12.3. Autres sujets
    - 08-175-20 Entérinement des décisions prises depuis le 6 juillet 2020 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire
- 13. Ressources humaines**
  - 13.1. Contrats et ententes
    - 08-176-20 Engagement responsabilité professionnelle – Me Jennifer Ma, notaire
    - 08-177-20 Nomination d'un greffier adjoint
  - 13.2. Autres sujets
- 14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
  - 08-178-20 Adoption du règlement numéro 748-2 concernant la prévention des incendies
- 15. Dépôt de documents**
- 16. Levée de la séance**
  - 08-179-20 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 5 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 52 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<p><b>DAVID BEVAN</b> : Hello all, I notice that our mayor disagrees with my request for a sidewalk on Meloche from Tremblay to Aumais (to be installed on east side following street lights). At any rate, I have another question for the mayor and council to be presented at the next meeting. I am curious to know why there is a sidewalk on Meloche from Aumais headed east (on the south side of the road following the streetlights) when the street is wider at this point? Note, this dedicated lane continues to Gareau. So, if I understand correctly, mysteriously, the street (Meloche) is too busy from Sainte Marie to Tremblay then not too busy from Tremblay to Aumais, but becomes suddenly too busy again from Aumais to Gareau? Odd that there are different standards depending on where one lives? If there is no desire to install a sidewalk for the safety of our pedestrians, restricting street parking to visitors only could be reasonable compromise? Regards.</p> <p>Traduction : Pourquoi est-ce qu'il y a un trottoir sur Meloche à partir d'Aumais (direction est) alors que la rue est plus large à cet endroit? Pourquoi est-ce que la rue Meloche est considérée comme passante de Sainte-Marie à Tremblay, mais tranquille de Tremblay à Aumais, mais à nouveau passante d'Aumais à Gareau? Est-ce qu'il y a des critères différents dépendant de l'endroit où une personne habite? Si la ville n'a pas l'intention de construire un trottoir sur la rue Meloche, un compromis raisonnable serait de restreindre le stationnement dans la rue.</p>
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi la masse salariale, indiquée à l'ordre du jour, représente un écart important avec les mois précédents?</li> <li>• Combien d'employés de la ville ont été mis à pied temporairement en raison de la pandémie de la COVID-19?</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allez-vous publier le rapport de la firme Luce Lafontaine Architectes et le rapport de la firme François Goulet, de la résolution no 02-041-19?</li> <li>• Combien le projet va-t-il coûter aux citoyens?</li> <li>• Pourquoi allons-nous payer pour la construction future de la piste cyclable le long du chemin Sainte-Marie?</li> </ul>
4 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi il y a des rapports publiés précédemment sur le site internet si ce n'est pas quelque chose que vous faites?</li> <li>• Qu'est-ce qui se passe avec le terrain de l'hôpital? Quand sera-t-il mis en vente?</li> <li>• Pensez-vous que c'est encore d'actualité, qu'il soit toujours pertinent de construire des résidences pour personnes âgées?</li> <li>• Pourquoi c'est encourageant de faire des centres de personnes âgées? Pourquoi ne pas revoir le projet?</li> </ul>
5 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Why is there no plan of my house at the city hall? When they build houses, don't they have to submit plans to the city hall?</li> <li>• Would like the city to look at the criteria for the project of building homes for the elderly around the hospital area.</li> </ul> <p>Traduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi la ville ne possède pas les plans de ma maison? Lorsqu'il y a construction de maison, le dépôt des plans à la ville n'est-il pas obligatoire?</li> <li>• La citoyenne aimerait que la ville revienne sur ses critères pour la construction d'une résidence pour personnes âgées près de l'hôpital.</li> </ul>

### 3. CONSEIL MUNICIPAL

**08-165-20 Résolution visant à souhaiter une bonne rentrée scolaire aux élèves**

ATTENDU QUE dans les semaines du 24 et 31 août 2020 des milliers d'élèves inscrits à la formation générale au primaire et au secondaire entameront une nouvelle année scolaire ;

ATTENDU QUE ces derniers représentent la relève pour la collectivité et que cette relève est importante pour le dynamisme de la Ville ;

4129

- ATTENDU QUE les élèves ont quitté l'école le 13 mars dernier, qu'ils n'ont pu mettre les pieds dans un établissement scolaire depuis plus de 5 mois ;
- ATTENDU QUE la crise sanitaire a des conséquences directes sur la réussite éducative ;
- ATTENDU QUE les jeunes ont démontré beaucoup de courage et de résilience pour affronter la réalité inédite du confinement ;
- ATTENDU QUE les élu(e)s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de sensibilisation à la réussite éducative;

En conséquence :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Tom Broad

Et résolu :

« Que les élu(e)s du conseil municipal souhaitent une excellente rentrée scolaire à tous les élèves de la municipalité et un bon succès dans leur réussite tout au long de l'année, qu'ils réitèrent l'importance de la persévérance scolaire, particulièrement pour ce retour en classe, et soulignent, par cette résolution, leur soutien ! ».

#### 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

<b>08-166-20 Adoption de procès-verbaux</b>
---------------------------------------------

- ATTENDU QUE le greffier a préparé les procès-verbaux suivants :
- la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2020;
  - la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 juillet 2020;

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par le greffier de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

#### 6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

<b>08-167-20 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4130

ATTENDU QU' une demande d'assistance financière doit être faite auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'acquérir des documents culturels pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE cette aide financière est demandée dans le cadre du programme « Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » afin de couvrir une partie des frais liés à sa réalisation;

ATTENDU QUE la demande fait états de nos buts et objectifs en matière d'acquisition de documents pour l'année 2020;

ATTENDU QUE pour l'année 2019, le ministère a versé à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue une somme de 18 600 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dana Chevalier  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à effectuer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque pour l'année 2020.

D'autoriser le trésorier, à signer pour et au nom de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tout document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à autofinancer le montant des acquisitions 2020, à même le fonds général, dans l'attente de l'approbation et des versements de la subvention par le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. URBANISME

### 7.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

<b>08-168-20 Demande de dérogation mineure – 183, rue Cypihot</b>
-----------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 183 rue Cypihot désire obtenir une dérogation mineure afin de construire un agrandissement dans la cour arrière, empiétant sur une distance de 1,36 m (4'-6") dans la marge arrière minimale de 10 m. ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa rencontre du 3 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que :

4131

- la distance d'empiètement demandée est trop grande en considérant le volume de l'agrandissement proposé ;
- la cour ne donne pas sur un parc et cet empiètement dépasserait largement le mur arrière des bâtiments avoisinants ;
- un empiètement de 1,36 m (4'-6") dans la marge arrière n'est pas justifiable ;
- le refus de la demande ne cause pas de préjudice au propriétaire

*La Présidente de la séance, madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 juin 2020 à l'effet de refuser la demande de la dérogation mineure no 0620-800-12740, tel que soumise le 2 mars 2020, en vertu de l'article 4.6 du règlement de zonage 533 permettant, l'empiètement sur une distance de 1,36 m (4'-6") d'un agrandissement dans la marge arrière minimale de 10 m.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-169-20 Demande de dérogation mineure – 11 rue Garden City</b>
-------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 11 rue Garden City désire obtenir une dérogation mineure afin de construire une véranda d'une superficie de 20 mètres carrés et une terrasse résidentielle d'une superficie de 16,5 mètres carrés dans la cour latérale ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa rencontre du 3 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé 11 rue Garden City, en vertu de l'article 4.6 du règlement de zonage 533 pour la construction d'une terrasse résidentielle d'une superficie de 16,5 mètres carrés dans la cour latérale.;

*La Présidente de la séance, madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 juin 2020 à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure no 0640-800-66767, tel que soumise le 12 décembre 2019, en vertu de l'article 4.6 du règlement de

4132

zonage 533 permettant une terrasse résidentielle dans la cour latérale alors que l'article 4.6 du règlement de zonage 533 l'autorise seulement dans la cour arrière.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-170-20 PIIA – 11, rue Garden City</b>
---------------------------------------------

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 11, rue Garden City a déposé une demande de permis afin de construire une véranda de 20 m.c. dépassant de 5 m.c la superficie maximale autorisée par le règlement de zonage ;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 3 juin 2020 et est en faveur du projet, tel que soumis;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 11, rue Garden City ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Dana Chevalier  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU datée du 3 juin 2020.

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 11, rue Garden City pour un projet de construction d'une véranda de 11,5' x 14' prévue dans la cour latérale, tel que soumis le 12 septembre 2019 au dossier no 0640-800-66767.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8. SERVICES TECHNIQUES**

**8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

<b>08-171-20 Octroi de contrat de gré à gré pour des travaux de réaménagement de la descente du Parc Kelso</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------



- ATTENDU QUE la Ville a effectué en 2017 des travaux de réaménagement de la descente de mise à l'eau des bateaux afin de réhabiliter la rive pour limiter sa vocation à de petites embarcations non motorisées ;
- ATTENDU QU' en 2018 le Conseil municipal a révisé le nouvel aménagement, lequel comprend des empiétements à l'intérieur du littoral, de la rive et de la plaine inondable du Lac Saint-Louis ;
- ATTENDU QUE le certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été délivré par le MELCC ;
- ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;
- ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;
- ATTENDU la recommandation de l'urbanisme à l'effet d'octroyer un contrat de gré à gré pour des travaux de réaménagement de la descente du Parc Kelso à la compagnie *Excavation Baie d'Urfé inc.* pour un montant de 20 120,63 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Tom Broad

D'octroyer le contrat de gré à gré pour des travaux de réaménagement de la descente du Parc Kelso à la compagnie *Excavation Baie d'Urfé inc.* pour un montant de 20 120,63 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense nette de 18 362,82 \$, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

**8.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>08-172-20 Décompte progressif 2- réfection de la toiture de l'usine de filtration</b>
------------------------------------------------------------------------------------------

- ATTENDU la résolution 01-007-20 autorisant les travaux de réfection de l'ancienne usine de filtration, bâtiment annexé au garage municipal ;
- ATTENDU la recommandation de monsieur Jacques Monty, architecte, de la firme *Monty & Associé Architectes*, datée du 30 juin 2020, quant au paiement du décompte progressif numéro 2

4134

de 126 386,02 \$, taxes incluses, à la compagnie *Poulin Bureau inc.*;

ATTENDU la recommandation de Marcel Paquet, coordonnateur des travaux publics, d'approuver la recommandation de la firme *Monty & Associé Architectes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Dana Chevalier  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'entériner la recommandation de la firme *Monty & Associé Architectes*, datée du 30 juin 2020, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la firme *Poulin Bureau inc.* relativement à des travaux de réfection de la toiture de l'usine de filtration.

D'autoriser le paiement de la somme de 126 386,02 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-311-00-522.

Adoptée à l'unanimité.

#### **8.5. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

#### **9. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

#### **10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

#### **11. FINANCES**

##### **11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

<b>08-173-20 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière de la fondation de l'Hôpital général du Lakeshore en juin 2020 ;

ATTENDU QUE ce don permettra au personnel d'avoir accès à des équipements de protection individuelle spécialisés de qualité afin de protéger le personnel de façon optimale dans le cadre de la pandémie COVID-19

4135

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Ryan Young

D'autoriser la dépense et le paiement d'un don de 500 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la fondation de l'Hôpital général du Lakeshore pour l'achat d'équipements de protection individuelle spécialisés de qualité afin de protéger le personnel de façon optimale dans le cadre de la pandémie COVID-19.

*Un vote est demandé par monsieur Francis Juneau.*

Pour : Mme Dana Chevalier  
M. Ryan Young  
M. Tom Broad  
M. Yvan Labelle  
M. Denis Gignac  
Mme Paola Hawa

Contre : M. Francis Juneau

Adoptée sur division.

**11.2. AUTRES SUJETS****08-174-20 Adoption des comptes****EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 7 juillet 2020 au 24 août 2020;  
**982 748,84 \$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2020;  
**4 421 700,11 \$**

**Total :**  
**5 404 448,95 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 7 août 2020;  
**425 782,22 \$**

Adoptée à l'unanimité.

**12. ADMINISTRATION ET GREFFE****12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS****12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **12.3. AUTRES SUJETS**

<b>08-175-20 Entérinement des décisions prises depuis le 6 juillet 2020 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville ;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 16 mars et le 31 mars 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 04-071-20 ;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 1<sup>er</sup> avril et le 11 mai 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 05-120-20 ;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 12 mai 2020 et le 8 juin 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 06-137-20 ;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 9 juin 2020 et le 6 juillet 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 07-151-20 ;
- ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire entre le 6 juillet 2020 et le 24 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Dana Chevalier  
Appuyé par M. Denis Gignac

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration entre le 6 juillet 2020 et le 24 août 2020 qui sont jointes en annexe « A » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **13. RESSOURCES HUMAINES**

#### **13.1. CONTRATS ET ENTENTES**

<b>08-176-20 Engagement responsabilité professionnelle – Me Jennifer Ma, notaire</b>
--------------------------------------------------------------------------------------

- ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'embauche de Me Jennifer Ma, notaire, laquelle sera à l'emploi exclusif de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- ATTENDU QU' aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ un notaire à l'emploi exclusif de la Ville peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance ;

4137

ATTENDU QUE la Ville entend respecter lesdites exigences requises de la part de la FARPCNQ afin que Me Jennifer Ma, notaire puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance ;

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est détentrice d'une police d'assurance-responsabilité professionnelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Dana Chevalier  
Appuyé par M. Denis Gignac

QUE la Ville se porte garante, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Jennifer Ma, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi ;

QUE la Ville renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ ;

QUE la Ville autorise le directeur général à signer pour la Ville tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

<b>08-177-20 Nomination d'un greffier adjoint</b>
---------------------------------------------------

ATTENDU QUE M. Martin Bonhomme, Directeur général, a été nommé greffier lors de la séance du conseil du 6 juillet, résolution 07-154-20;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'embauche d'une greffière permanente lors de la séance du conseil du 27 juillet 2020, résolution 07-161-20 et que sa rentrée en fonction est le 24 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Francis Juneau  
Appuyé par M. Ryan Young

De nommer M. Martin Bonhomme, Directeur général, à titre de greffier adjoint.

**13.2 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>08-178-20 Adoption du règlement numéro 748-2 concernant la prévention des incendies</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------

4138

- ATTENDU les articles 6 et 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) ;
- ATTENDU QUE le conseil souhaite établir des règles claires quant à l'utilisation d'appareils de cuisson extérieure;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et un avis de motion de ce règlement a été donné par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 748-2, en annexe « B »

#### 15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 7 juillet au 24 août 2020 ;
- Liste des bons de commande au 31 juillet 2020;
- Liste des embauches au service des loisirs - piscine

#### 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

**08-179-20 Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Dana Chevalier  
Appuyé par M. Francis Juneau.

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-71934*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 24 août 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_ août 2020.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma, Greffière



# ANNEXE A

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue  
109, rue Sainte-Anne  
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2  
Téléphone: 514 457-5500  
Télécopieur: 514 457-6087  
Courriel: info@sadb.qc.ca

**Date :** 20 août 2020

**Objet :** Décisions administratives prises depuis le 6 juillet 2020

---

Date	Décision
13 juillet 2020	– Modification à la politique relative à la COVID-19 : Mesures de prévention générales recommandées
27 juillet 2020	– Ouverture complète de la Bibliothèque municipale
14 août 2020	– Distribution des couvre-visages
18 août 2020	– Rappel en poste employée col blanc – secrétaire au service des loisirs
19 août 2020	– Annulation de l'événement Naturellement Sainte-Anne



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 748-2**

---

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 748  
CONCERNANT LA PRÉVENTION DES  
INCENDIES**

---

- ATTENDU les articles 6 et 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;
- ATTENDU QUE le conseil souhaite établir des règles claires quant à l'utilisation d'appareils de cuisson extérieure;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 748-2. Ce dernier statue et ordonne :



## Table des matières

Article 1	Objet
Article 2	Ajout de l'article 10
Article 3	Entrée en vigueur

**Article 1**      **Objet**

Le présent règlement modifie le règlement numéro 748 sur la prévention des incendies afin de clarifier les règles applicables aux appareils de cuisson extérieure.

**Article 2**      **Ajout de l'article 10**

L'article 10 est ajouté au règlement numéro 748 après l'article 9 et est libellé comme suit :

« Les appareils de cuisson extérieure homologués, alimentés au bois, au charbon de bois, à granule, au gaz ou à l'électricité, sont autorisés dans la cour arrière et doivent respectés les normes de sécurité édictées aux articles de la division B du Code et ses modifications. »

Malgré l'autorisation relative aux appareils de cuisson extérieure homologués, les règles relatives aux nuisances précisées à l'article 5.5 paragraphe b) du règlement numéro 770 s'appliquent. »

**Article 3**      **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Paola Hawa  
Maire

---

Jennifer Ma  
Greffière

**PROCÉDURE SUIVIE :**

- Présentation du projet et avis de motion donné le 6 juillet 2020 (résolution numéro : 07-155-20)
- Adoption du règlement le 24 août 2020 (résolution numéro : 08-178-20)
- Publication du règlement le 3 septembre 2020 sur le site internet de la ville
- Avis public affiché à l'Hôtel de Ville le 3 septembre 2020